



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Du 15 janvier 2018 à 18h30

L'an deux mil dix-huit, le quinze janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ.

Convocation du : 12/01/2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Présents : Messieurs SLEDZ Edouard, LEFEBVRE Bruno , MAILLY Didier, LECOMTE Olivia, DAMBRINE Jean-Paul, MERIAUX Francis, FRAYBIN Bernadette, PINOY Emile, Mesdames ZIMMER Marie-Ange, PRUVOT Stéphanie, BURY Françoise, BRICOUT Christophe.

Absent(s excusé): M. BESIN Fabien, DUFRENOY Olivier

Secrétaire de séance : Mme Olivia LECOMTE

1) Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire pour autoriser le recrutement d'agents contractuels.

Il propose donc de lui donner cette autorisation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de donner cette autorisation à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE:

2) Délibération pour emploi en CDD de Madame Anne-Laure RUEL en remplacement de Madame Françoise MERIAUX en arrêt de travail

Monsieur Le Maire informe l'assemblée, qu'il faut pourvoir au remplacement de Madame Françoise MERIAUX, agent technique, en arrêt de travail.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Madame Anne-Laure RUEL, qui a déjà effectué un stage de dix huit mois dans la commune.

Après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE , le Conseil Municipal :

- Décide d'autoriser Monsieur Le maire a embaucher ce CDD madame Anne Laure RUEL du 16 janvier au 17 février.
- Précise que la durée de travail est fixée à 30 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale de l'indice hiérarchique d'adjoint technique , indice brut de 347 et indice majoré de 325.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec l'agence Pôle Emploi de Cambrai pour ce renouvellement.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE , le Conseil Municipal :